

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 13 octobre à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 3 octobre 2025 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (7) : *Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Evelyne GALINIER (12 voix), Marie-Pierre CALLET (22 voix), Éric BERRUS (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Fabien BOUILLARD (11 voix).*

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (1) : *Jacques AUFRERE (11 voix).*

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (3) : *Amapola VENTRON (22 voix) à Marie-Pierre CALLET, Didier REAULT (11 voix) à Pierre RAVIOL, Robert CRAUSTE (12 voix) à Régis VIANET.*

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) (8) : *Lucien LIMOUSIN, Mandy GRAILLON, Gilles DONADA, Juan MARTINEZ, Serge GILI, Thierry FELINE, Jacky PASCAL, Gilles DUMAS.*

PRESENTS : 7 titulaires + 1 suppléant

POUVOIRS : 3 délégués

TOTAL : 11 VOTANTS SOIT 148 VOIX

Membres de l'administration : M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mme CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier, Madame MARRE-CAST Laura, responsable de communication.

N°	OBJET	Adoptée
2025_37	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> <i>Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 septembre 2025</i>	Oui
2025_38	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> <i>Compte rendu des décisions du président</i>	Pas de vote sur ce point
2025_39	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Signature d'une convention cadre de disponibilité pour le développement du volontariat entre le SDIS 13 et le SYMADREM</i>	Oui
2025_40	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> <i>Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône - 1ère priorité Acquisitions foncières à l'amiable - Phase 2 RD Modification des offres simples – T350, T470 et T490</i>	Oui
2025_41	<u>EXPLOITATION</u> <i>Observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides Signature d'une charte de l'observatoire et d'une convention de partage de données bilatérale</i>	Oui
2025_42	<u>EXPLOITATION</u> <i>Mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle ED126, commune d'ARLES, appartenant au SYMADREM au profit de Mme Catherine PONS et de M. Maurice PONS</i>	Oui
2025_43	<u>EXPLOITATION</u> <i>Description de l'organisation et des consignes mises en place pour assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages des systèmes d'endiguement – Version 3</i>	Oui
2025_44	<u>EXPLOITATION</u> <i>Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre le SYMADREM et le Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) Eco-compteur - Digue à la mer</i>	Oui
2025_45	<u>GEMAPI</u> <i>Avis sur l'enquête publique concernant le projet de création d'un port de plaisance fluvial sur la commune de Fourques</i>	Oui
<u>QUESTIONS DIVERSES</u>		

Délibération n° 2025_37: Approbation du procès-verbal du comité syndical du 8 septembre 2025

Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme GALINIER demande à ce que l'avant dernière phrase concernant M. Féline soit reformulée.

Délibération n°2025_38 : Compte rendu des décisions

Décision 2025_29 :

La décision a pour objet la déclaration de l'offre HDEO, dans le cadre de l'appel d'offres des inspections caméra des ouvrages hydrauliques, comme inappropriée. En effet l'offre proposée s'est révélée en inadéquation avec nos besoins tels qu'ils ont été décrits dans les pièces du dossier de la consultation.

Décision 2025_30 :

L'appel d'offres concernant le lot 2, portant sur l'inspection télévisuelle subaquatique des ouvrages hydrauliques traversant les digues du Rhône, a été déclaré infructueux, dans la mesure où une seule offre a été reçue et que cette dernière a été jugée non conforme.

Décision 2025_31 :

Il a été autorisé la signature de l'accord-cadre relatif aux travaux d'entretien des lônes de la plaine de Boulbon avec la société Vauclusienne de Traitement parce que son offre est la plus économiquement avantageuse. L'entretien est annuel et il comprend :

- le faucardage des talus des lônes, des ouvrages hydrauliques et des pistes d'exploitation ;
- l'enlèvement d'éboulements et d'embâcles existants obstruant d'écoulement des lônes y compris en amont et aval des ouvrages hydrauliques ;
- l'évacuation des arbres tombés.

L'accord-cadre ne comprend pas de montant minimum annuel mais son montant maximum est de 50 000 € HT. Il est conclu pour 1 an renouvelable 3 fois sans que sa durée puisse excéder 4 ans.

Décision 2025_32 :

Un accord cadre a été signé pour le lot 1 : Inspection télévisuelle d'ouvrages hydrauliques hors d'eau traversant des digues du Rhône. L'offre de la SAUR SAS a été retenue dans la mesure où son offre est la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres. Cet accord-cadre permet de répondre aux obligations réglementaires décrites dans le document d'organisation et de consignes applicable pour assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages des systèmes d'endiguement fluviaux et maritimes gérés par le SYMADREM.

Décision 2025_33 :

La décision a pour objet le renouvellement de l'abonnement à la solution « Légibase Marchés Publics » avec la société BERGER-LEVRAULT. Le contrat précédent arrive à échéance le 26 octobre. Ce renouvellement portera sur une durée de 5 ans, au tarif annuel de 457,20 €.

Délibération n°2025_39 : Signature d'une convention cadre de disponibilité pour le développement du volontariat entre le SDIS 13 et le SYMADREM

Le SYMADREM souhaite soutenir l'engagement de ses agents sapeurs-pompiers volontaires en instaurant une convention de disponibilité. Ce dispositif permettra à l'agent concerné de bénéficier de jours d'absence rémunérés pour ses missions opérationnelles et de formation, conciliant ainsi engagement citoyen et activité professionnelle.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Délibération 2025_40 : Travaux de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône
_ 1^{ère} priorité _ Acquisitions foncières à l'amiable _ Phase 2 RD _ Modification des offres simples
- T350, T470 et T490**

Le 15 octobre 2024, le comité syndical a voté les indemnités d'acquisitions foncières amiables des phases 1 et 2 de la rive droite.

Pour chaque unité foncière, l'indemnité est calculée en fonction de l'indemnité principale, l'indemnité de remploi ainsi que des indemnités accessoires. Lors du vote, les négociations avec certains terriers n'avaient pas encore abouti et les montants indiqués ne faisaient pas apparaître l'ensemble des indemnités prévues. Suite à l'ajout de ces indemnités, les montants des terriers dépassent les 10 % d'écart avec le prix annoncé dans la délibération 2024_45. Aussi, cette délibération vise à régulariser ces terriers en y intégrant les nouveaux prix pour chacun d'eux.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération 2025_41 : Observatoire de l'eau, de la salinité et des zones humides _ Signature d'une charte de l'observatoire et d'une convention de partage de données bilatérale

En favorisant le développement des connaissances sur le fonctionnement des zones humides et des systèmes aquatiques camarguais, l'Observatoire contribuera à une meilleure compréhension et à une gestion plus adaptée de ces milieux.

Ce dispositif s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Charte 2011-2026 ainsi que du plan d'actions partenarial « L'Avenir de la Camargue avec le Sel ? » 2024-2026.

Le SYMADREM, en tant que producteur de données sur la surveillance des milieux aquatiques, participe activement à cette démarche.

Il s'agit donc ici de délibérer pour signer :

1/ une charte qui viendra formaliser le rôle de l'observatoire, ses implications ainsi que les thématiques abordées.

2 / une convention précisant la forme et le fond du partage de données entre chaque partenaire.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CALLET précise que la CNR va mettre en place un observatoire.

Délibération 2025_42 : Mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle ED126, commune d'ARLES, appartenant au SYMADREM au profit de Mme Catherine PONS et de M. Maurice PONS

Afin de régulariser l'accès aux parcelles appartenant à Mme et M. Pons via un chemin appartenant au SYMADREM, la mise en place d'une servitude est nécessaire. Les frais notariaux afférents à cette démarche seront à la charge de Mme et M. Pons.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération 2025_43 : Description de l'organisation et des consignes mises en place pour assurer l'exploitation, l'entretien et la surveillance en toutes circonstances des ouvrages des systèmes d'endiguement – Version 3

Les gestionnaires de systèmes d'endiguement sont tenus, par la réglementation, de disposer d'un document précisant leur organisation ainsi que les consignes à suivre. C'est dans ce cadre que le SYMADREM a élaboré un document décrivant les modalités d'exploitation, d'entretien et de surveillance des ouvrages en toutes circonstances. Des versions antérieures avaient été validées en 2018, 2019 et 2021. La présente délibération vise à actualiser ce document afin d'y intégrer les évolutions réglementaires récentes ainsi que certaines demandes spécifiques.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération 2025_44 : Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre le SYMADREM et le Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) Eco-compteur - Digue à la mer

Le SYMADREM a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la piste d'accès à la digue à la mer, réalisés par le groupement Masoni/Satal le 9 juillet 2025.

Le jour même, le Parc Naturel Régional de Camargue a informé le SYMADREM par courriel que son éco-compteur avait été endommagé au cours de l'intervention. La présence de cet équipement n'avait pas été signalée en amont.

Les deux parties ont convenu, à l'amiable, de partager les frais de réparation.

Le devis s'élève à 1 699 € HT, dont la moitié sera pris en charge par le SYMADREM, soit 849,50 € HT.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Délibération 2025_45 : Avis sur l'enquête publique concernant le projet de création d'un port de plaisance fluvial sur la commune de Fourques

Le projet de création d'un port de plaisance fluvial sur la commune de Fourques est étroitement lié au projet de renforcement et décorsetage limité des digues du Petit Rhône (1ère priorité). En effet, 550 000 m³ de matériaux seront excavés pour la création du port et ces matériaux seront utilisés ultérieurement pour le projet de renforcement des digues du Petit Rhône.

Le SYMADREM a été consulté dans le cadre de l'enquête publique relative à l'examen global du projet. Il a émis un avis favorable, assorti de prescriptions et a demandé à être associé lors des prochaines phases du projet, notamment lors de la phase PRO, afin de vérifier la compatibilité des aménagements avec les contraintes de sûreté et d'exploitation de la digue.

Le Président met au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CALLET demande si toutes les études ont été faites pour le port de Fourques.

M. RAVIOL confirme que les études ont été réalisées.

Mme CALLET ajoute que le bac de Barcarin est impacté par le changement climatique et est mis à l'arrêt régulièrement.

Le changement climatique devrait entraîner 5% de pluie en plus pour la France. La CNR a un projet de STEP en Ardèche. Ce projet est très intéressant pour la centrale de St-Chamas.

La solution des STEP est bénéfique. C'est une technique qui se développe dans le monde entier.

Le prochain comité aura lieu le 15 décembre 2025 à 9h30.

La séance est levée à 10h15.

Signature de la secrétaire de séance

Jean-Paul GERAUD



Signature du président

Pierre RAVIOL

